



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Inventaire général
du patrimoine culturel**

Rhône-Alpes, Drôme
Colonzelle
le Village
rue de la Mairie

croix monumentale : croix de carrefour

Références du dossier

Numéro de dossier : IA26000291
Date de l'enquête initiale : 1997
Date(s) de rédaction : 2005
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : croix monumentale
Précision sur la dénomination : croix de carrefour

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : . 1988 B non cadastré

Historique

Contrairement aux autres croix de la commune, la date d'érection de celle-ci ne semble pas consignée dans les archives paroissiales. Aujourd'hui située en face de la mairie, elle se trouvait au début du 20^e siècle à sa droite, au carrefour de Colonzelle et de la route de Grillon, comme le montre une carte postale ancienne. Mais elle avait déjà pu être déplacée, et ce pourrait être la croix qui se trouvait devant l'église et qui a été enlevée lors de l'installation de la fontaine publique en 1906. S'il s'agit de celle-ci, elle fut érigée en 1847 "en face de la porte de l'église", pour perpétuer la mémoire d'un jubilé prêché en février 1846. Les paroissiens de Colonzelle la payèrent 405 F ; deux artisans la réalisèrent : Vabre, serrurier à Grignan, forgea le croisillon en fer, Couton, maçon de Chamaret, construisit le soubassement et le fût. Le serrurier Vabre a eu une longue activité de ferronnier dans le canton : c'est lui qui répare en 1804 la croix monumentale érigée sur le parvis de la collégiale de Grignan ; à Colonzelle, il est l'auteur de la croix de l'ancien clocher (1839), ainsi que de la table de communion (1841), et d'autres croix de chemin assez semblables à celle-ci pourraient lui être attribuées.

Période(s) principale(s) : 2^e quart 19^e siècle
Auteur(s) de l'oeuvre : Vabre (serrurier, attribution par source, ?), Couton (maçon, attribution par source, ?)

Description

La croix est érigée sur un soubassement carré en calcaire, aux faces ornées de tables en retrait échancrées aux angles, et surmonté d'une table monolithe moulurée. Elle se dresse au sommet d'un fût monolithe en calcaire de section carrée, à chapiteau toscan et base moulurée ; les angles sont ornés d'une baguette jusqu'au niveau de l'astragale. Le croisillon, de forme latine (h = 125 environ), est en fer forgé, formé de montants en fer carré, ornés à l'intérieur et aux extrémités des bras de motifs de volutes à noyau enroulé.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; fer ; pierre de taille

Typologies et état de conservation

Typologies : croisillon en fer forgé, garni de volutes en S ou affrontées ; volutes en décor

Décor

Techniques : ferronnerie

Représentations : cercle ; volute

Précision sur les représentations :

cercle, volute § Le décor est constitué de volutes en S affrontées en forme de coeur allongé dans le montant supérieur et les bras, de part et d'autre d'un cercle au centre du croisillon ; dans la partie inférieure du montant, deux volutes en S se croisent, au-dessus de volutes affrontées au-dessus d'un cercle ; les extrémités des bras forment des coeurs (volutes affrontées) insérant, au niveau de la pointe, un petit cercle surmonté d'une boule.

Dimensions

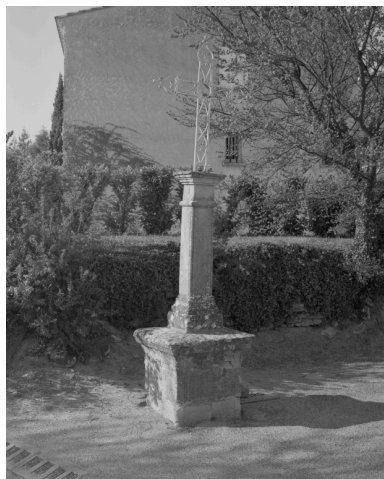
Mesures : h : 363 cm ; la : 96 cm ; pr : 96 cm

Statut, intérêt et protection

Cette croix représente le type le plus répandu dans le canton : soubassement et fût en pierre, croisillon en fer forgé à décor de volutes (26 des 44 croix en fer forgé sur 103 repérées au total)

Statut de la propriété : propriété de la commune

Illustrations



Vue générale de la croix, aujourd'hui
située en face de la mairie.

Phot. Alain Franchella

IVR82_19972600226X

Auteur(s) du dossier : Geneviève Jourdan

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel



Vue générale de la croix, aujourd'hui située en face de la mairie.

IVR82_19972600226X

Auteur de l'illustration : Alain Franchella

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation